

# **D** TAXE D'APPRENTISSAGE

ATTENTION : NOUVELLE PROCÉDURE EN 2023 (VOIR PAGE 4)  
DATE LIMITE DE VERSEMENT : 30.06.2023



INSTITUT PRATIQUE DU JOURNALISME  
**ACCOMPAGNEZ LA FORMATION DES  
JOURNALISTES DE DEMAIN**

**IPJ Dauphine** | PSL 



# 3 raisons de verser à IPJ Dauphine | PSL

## 1. PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES CHANCES

---

Seule école de journalisme à avoir obtenu le label Diversité de l'AFNOR dès 2014, attentif à toutes les formes de diversités, l'Institut s'engage également en faveur de l'éducation aux médias. Partenaire d'*Interclass* avec France Inter depuis 8 ans et nouvel établissement des Cordées de la Réussite, IPJ Dauphine | PSL organise aussi des interventions auprès de collégiens, collégiennes, lycéens et lycéennes.

## 2. ENCOURAGER UN MODÈLE DE FORMATION INNOVANT

L'Institut Pratique du Journalisme de Paris Dauphine-PSL propose une formation hybride construite en coopération avec des professionnelles et professionnels des médias (journalistes, rédacteurs et rédactrices en chefs, responsables de publication, etc.). Dès la première année, les étudiantes et étudiants sont placés en situation d'apprentissage dans les conditions du réel et dans un cadre académique exigeant.

## 3. FAVORISER LE TRAVAIL EN COMMUN

Parce que les journalistes échangent et travaillent avec les autres services de l'entreprise média, IPJ Dauphine | PSL encourage l'interdisciplinarité. L'Institut permet la collaboration avec des étudiantes et étudiants d'autres formations, par exemple en management des médias ou en mathématiques, ou encore avec des élèves-ingénieurs ou issus des établissements de la communauté PSL. Webdothon sur l'environnement, workshop dessin de presse international, compétition d'innovation éditoriale et la plateforme de fact-checking sont quelques exemples de ces réalisations.





## GRÂCE À VOTRE SOUTIEN EN 2022

- **Égalité des chances.** Cordée de la Réussite « SISO, Savoir s'Informier c'est Savoir s'Orienter ». Financement de la politique d'exonération des droits de concours. Gratuité de la scolarité pour les boursières et boursiers. Renouvellement du label Diversité AFNOR.
- **Équipements & pédagogie.** Développement de la pédagogie hybride, en présentiel et à distance.
- **Initiatives étudiantes.** Mise en place d'une UE libre permettant aux étudiantes et étudiants de M1 de développer des compétences hors cursus.

# Comment verser vos 13% à IPJ Dauphine | PSL ?

La taxe d'apprentissage se fractionne en deux parties : une de 87% dédiée au financement de l'apprentissage (URSSAF) et la seconde, le solde de 13% dédié au développement des formations technologiques et professionnelles initiales, hors apprentissage et à l'insertion professionnelle.

**À partir de 2023**, le solde de la taxe d'apprentissage sera collecté directement par les URSSAF et devra être affecté aux établissements habilités via la plateforme SOLTéA. Les entreprises affecteront le prélèvement du solde de la taxe d'apprentissage à l'université via cette plateforme gérée par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Cette réforme ne modifie pas la règle de base : les entreprises continuent à attribuer ces 13% aux établissements d'enseignement de leur choix.

**Soutenez l'Institut Pratique du Journalisme de l'université Dauphine-PSL**  
(établissement habilité à percevoir la taxe d'apprentissage sous le code UAI 0750736T).

1

Déclarez vos éléments comptables via la **Déclaration Sociale Nominative (DSN)**.

4

**Répartissez en pourcentage** votre solde. **Validez et enregistrez votre contribution.**

2

**Demandez vos codes d'accès** sur Net Entreprises puis **connectez vous sur le portail de la Caisse des Dépôts «SOLTéA»** dès le 1er mars 2023. ([www.soltea.gouv.fr](http://www.soltea.gouv.fr))

5

**Conservez une copie** de votre formulaire au format pdf et **envoyez votre intention de versement à [estelle.decodts@dauphine.psl.eu](mailto:estelle.decodts@dauphine.psl.eu)**.

3

Grâce au moteur de recherche, **recherchez la formation master mention Journalisme de l'université Dauphine-PSL**. Vous pouvez rechercher IPJ directement avec notre code RNCP 34552.

## Estelle Decodts

Responsable administrative d'IPJ Dauphine | PSL  
01 72 74 80 30 / [estelle.decodts@dauphine.psl.eu](mailto:estelle.decodts@dauphine.psl.eu)